

Actualité



Électricité : prix de référence 2023 publiés par la CRE pour les PME et collectivités territoriales

Chaque mardi, la CRE publie des références indicatives de prix de l'électricité

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie des références de prix d'offres d'électricité hors taxes pour les petites et moyennes entreprises (PME), les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au code de la commande publique (tels que les bailleurs sociaux).

La publication de ces références a pour objectif de permettre aux PME et aux collectivités locales amenées à souscrire ou renouveler dans les prochaines semaines un contrat de fourniture d'électricité pour 2024 de s'assurer que les offres de leurs fournisseurs sont compétitives et reflètent bien la réalité des coûts d'approvisionnement, sur la base d'une référence construite sur une méthodologie transparente, neutre et non discriminatoire.

Pour vous aider dans le choix d'un nouveau contrat d'électricité le médiateur national de l'énergie recommande de consulter sa fiche pratique « [Comment bien choisir votre contrat d'énergie en tant que professionnel ?](#) »

Ces publications comptent plusieurs références de prix pour prendre en compte la diversité des PME en termes de consommation d'électricité. Ces références sont fondées sur :

- 1 les profils correspondant aux couleurs des anciens tarifs réglementés (Bleu, Jaune, Vert) ;
- 2 au sein d'un profil, un ou deux consommateurs « type » : un consommateur moyen, et un consommateur très saisonnalisé consommant davantage en hiver et en heures pleines.

De façon générale, les références de prix publiées par la CRE ont un caractère indicatif. Les PME et collectivités doivent comparer, lors de l'analyse des offres de leurs fournisseurs, leurs spécificités de consommation et de situation contractuelle avec les hypothèses retenues par la CRE.

Tableau des prix de référence de la CRE du 19 décembre 2023 :

Fourchettes de prix de référence moyens sur l'année (€/MWh)

Les barèmes et prix présentés ci-dessous s'entendent hors taxes (HT) et intègrent la part approvisionnement en énergie y compris l'ARENH, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, les coûts commerciaux ainsi que la marge des fournisseurs. Ils prennent en compte le fait que la majorité des consommateurs ont une consommation plus forte en période hivernale et en heures pleines

€/MWh	Client type-moyen			Client type-saisonnalisé		
	Prix de marché bas (quantile 10%)	Prix référence	Prix de marché haut (quantile 90%)	Prix de marché bas (quantile 10%)	Prix référence	Prix de marché haut (quantile 90%)
Client "profil bleu" option base	167	170	171	167	170	171
Client "profil bleu" option HPWC	162	165	168	168	171	174
Client "profil jeune" option base	171	174	176	168	170	173
Client "profil vert" 45 base	128	133	134	128	130	133

Les références indicatives de prix publiées par la CRE sont calculées pour une offre d'un fournisseur, d'une durée d'1 an pour livraison sur l'année calendaire 2024, valable 24 heures, fondées sur les prix de gros de l'électricité du lundi. Elles sont mises à jour chaque mardi.

Pour en savoir plus :

Consulter l'actualité de la commission de régulation concernant la référence des prix de l'électricité pour les PME et les collectivités territoriales
Consulter l'annexe publiée par la commission de régulation de l'énergie mise à jour le 19 décembre 2023

Si vous rencontrez des difficultés financières, consultez notre page « **Les dispositifs d'aide pour les factures d'énergie des professionnels ou encore « Entreprise en difficultés financières, que faire ?** »

Attention : Si vous résiliez votre contrat avant l'échéance, vous vous exposez à devoir payer des frais de résiliation anticipée à votre fournisseur actuel, même pour un retour au tarif réglementé d'électricité. Leur montant peut s'avérer TRÈS élevé.

Article rédigé le 8 novembre et mis à jour le 19 décembre.



Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le

0 800 112 212 Service & appel gratuits